

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Contrat d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)

- Événement : Mucem Remix – Soirée DJs
- Date : Vendredi 27 mars 2026
- Lieu : Hall et Forum du Mucem

Présentation du Mucem

Le Mucem (Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée), premier musée national implanté en région, a pour mission de conserver et valoriser des biens culturels représentatifs des civilisations euro-méditerranéennes, dans une approche historique, anthropologique et sociologique.

Situé à Marseille, à proximité du Vieux-Port, il associe une architecture contemporaine (bâtiment J4, conçu par Rudy Ricciotti et Roland Carta) à un patrimoine historique réhabilité (Fort Saint-Jean). Le site accueille plus de 1,3 million de visiteurs par an.

Objet de la consultation

Le Mucem souhaite faire appel à un.e prestataire pour assurer une offre de boissons et de petite restauration lors de la soirée intitulée Mucem Remix, prévue le **vendredi 27 mars 2026** au Mucem. L'occupation des espaces concernés fera l'objet d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT).

Présentation de l'événement

Dans le cadre de sa programmation culturelle et festive en lien avec l'exposition « Bonnes Mères », le Mucem organise une soirée électro avec une programmation de Marsatac Agency à destination d'un public Etudiant. L'événement, intitulé Mucem Remix, vise à rassembler jusqu'à 650 participants (capacité d'accueil à l'instant T), avec une attention particulière portée à l'accessibilité tarifaire pour le public étudiant

(en 2025, l'événement avait accueilli **2 000 personnes**). L'objectif est de proposer une expérience mêlant **musique, expositions et convivialité**.

- **Lieux** : Hall et Forum du Mucem (2 stands sont à prévoir dans ces deux espaces)
- **Horaires** :
 - **19h00** : Ouverture des portes, accès aux expositions « *Bonnes Mères* » (avec médiations par les Jeunes Ambassadeurs du pass Culture) et « *Populaire ?* ».
 - **19h00 à 00h45** : Animation musicale et bar au Forum.
 - **Fermeture progressive** :
 - 00h00 : Fermeture des expositions
 - 00h15 : Fermeture des bars
 - 00h45 : Début de l'évacuation
- **Format de l'événement** : programmation musicale + visite des expositions
- **Entrée** : gratuite
- **Nombre de personnes attendues (estimation)** : 650 personnes.
- **Déroulé de l'événement** :
 - **19h00–20h30** : Playlist
 - **20h30–21h30** : DJ Pola Soa
 - **21h30–22h00** : Playlist
 - **22h00–23h00** : DJ Maxye
 - **23h00–23h30** : Playlist
 - **23h30–00h30** : DJ Rag

Bar et mobilier :

- Hall : Prévoir 2 stands dédiés à la vente de boissons et de restauration
- Forum : 1 stand déjà installé

Public cible :

- Public Etudiant
- Capacité d'accueil : 650 personnes (jauge à l'instant T)

Prestations attendues :

Boissons et petite restauration

- Une offre qualitative et adaptée à la thématique de l'événement.
- Boissons : softs / bières / vins (privilégier des boissons peu sucrées)
- Restauration : adapté à un public étudiant
- Tarification : offre accessible, adapté à un petit budget

Exemples de boissons : (limonade, citronnade, thé glacé, eau gazeuse, gingerBeer, Kombucha etc.)

Exploitation

- L'exploitant fournit tout le matériel nécessaire à son activité : comptoir, réfrigérateur, TPE, bain-marie, tireuse, etc.
- Puissance électrique : A préciser dans le dossier de candidature.
- Respect des normes de sécurité et de propreté
- Utilisation exclusive de gobelets réutilisables et vaisselle écoresponsable
- Le réassort devra être réalisé en dehors des horaires d'ouverture du public.

Contraintes techniques & réglementaires

- Montage/démontage en lien avec le régisseur du Mucem
- Plan de prévention établi en amont le cas échéant.
- Respect strict des normes de sécurité (EPI obligatoires : gants, chaussures de sécurité, etc.)
- Remise en état des espaces utilisés
- Respect de toute réglementation liée à l'activité de restauration et vente de boissons

Communication

- L'exploitant s'engage à relayer l'événement sur ses réseaux sociaux
- Une communication visuelle claire et esthétique de l'offre (menus, tarifs) est requise et soumise à validation du Mucem

Critère de sélection

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- Pertinence de la proposition au regard des objectifs de l'événement.
- Expérience et compétences du prestataire.
- Tarifs proposés
- Respect des contraintes logistiques et sécuritaires.

Modalités de contractualisation

- **Convention AOT**
- L'exploitant doit avoir un statut juridique valide (y compris pour les collectifs ou associations)
- **Documents juridiques requis** : SIRET/SIREN, code APE, autorisation de débit de boisson, licence, assurance RC, RIB
- **Redevance d'occupation** : La redevance sera calculée à hauteur de 10% du chiffre d'affaires hors taxe (HT) réalisé lors de l'événement, auquel s'ajoute une TVA à 20% conformément à la réglementation en vigueur. Une attestation de chiffre d'affaires certifiée par un comptable ou un expert-comptable, devra être transmise au Mucem dans les 15 jours suivant l'événement.

Consultation & livrables attendus

Merci de confirmer votre intérêt par mail à :

joana.saada@mucem.org copie floriane.doury@mucem.org

Date limite de réponse : Lundi 16 mars 2026 avant 10h00

Votre dossier devra inclure :

1. Présentation rapide de votre structure
2. Détail de l'offre boissons et ou de restauration (produits, tarifs etc)
3. Propositions de mobilier et décoration
4. Liste du matériel utilisé
5. Besoins techniques (électricité, eau, etc.)
6. Moyens humains affectés
7. Informations juridiques (voir Annexe 1)

Annexe 1 : Documents à transmettre

I- Renseignements pour l'AOT

- Statut juridique :
- Adresse du siège :
- N° TVA intracommunautaire :
- N° SIRET :
- Code APE :
- Nom & fonction du représentant habilité :
- Coordonnées du représentant (email, téléphone) :
- Taille de votre structure (effectif) :

II- Pièces justificatives

- Avis de Siren
- RIB
- Autorisation de débit de boissons ou licence
- Assurance responsabilité civile professionnelle